Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 6 Aout 1913. — No. 40

[redacted]E MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

La Situation Scolaire au Manitoba

Et le Devoir des Catholiques des Villes

Les amendements Coldwell ont été passés par le vote unanime de la Législature le 5 avril 1912. Ces amendements, quoi qu'on en dise, sont clairs; et quiconque veut les lire attentivement, et leur donner une étude sérieuse, peut se convaincre de leur efficacité. *Le Manitoba* a plusieurs fois analysé cette loi. La plupart des journaux soi-disant exclusivement catholiques et indépendants de tous les partis n'ont jamais jusqu'à présent voulu y voir du bien. Ils ont refusé d'accepter la version du Ministre de l'Education et des principaux journaux protestants anglais, libéraux comme conservateurs, qui reconnaissent que cette loi avait été passée dans le but d'aider à la solution des difficultés existant à Winnipeg, Brandon et ailleurs en donnant aux commissions scolaires de ces endroits le pouvoir de libérer de la double-taxe les membres de la minorité sans enlever au régime des écoles son caractère d'école nationale voulu par la majorité de ce pays. Ces journaux se sont employés de leur mieux à prouver que cette loi n'avait aucune valeur. *Le Manitoba* a souvent exprimé son regret de voir cette mentalité chez ceux de qui on pouvait raisonnablement attendre une autre conduite.

Le Manitoba a souvent exprimé son opinion qu'il est regrettable de mettre en doute la bonne volonté de la Législature, qui a passé cette loi à l'unanimité.

Grâce à cette mauvaise entente chez les catholiques, à cette désunion continuelle, à ce manque de confiance dans la bonne volonté de la Législature, les catholiques de Winnipeg payent encore la double taxe, et ces journaux continuent à déclamer que c'est la faute de cette loi. Nous sommes sincèrement de l'opinion que dans vingt ans d'ici, les catholiques de Winnipeg payeront encore double taxe et les mêmes journaux se livreront encore aux mêmes déclamations si nos coreligionnaires des villes ne se décident pas une bonne foi, à faire l'essai loyal de la loi.

Voilà au delà de quinze mois que, à peu près chaque semaine nous répétons la même chose, et nous croyons devoir compléter la série de nos articles en mettant une fois pour toutes, et définitivement, notre position au clair.

Nous croyons que la loi scolaire, telle que modifiée par les amendements Coldwell, donne plein pouvoir aux autorités scolaires de prendre à leur charge les écoles de la minorité, tout en sauvegardant la conscience catholique. Pour arriver à ce but actuellement, nous croyons qu'il n'y a qu'un chemin. Une loi existe; réclamons-nous simplement de cette loi, et, demandons en l'application. Si cette loi vaut quelque chose, nous le saurons; en nous mettant carrément sous cette loi nous verrons ce qu'elle vaut. Si elle n'est pas bonne, nous aurons le droit, et le devoir, de prendre une nouvelle attitude. Mais, d'après nous, aussi longtemps que les catholiques des villes se contenteront d'argumenter, de chercher les points faibles, et surtout aussi longtemps qu'ils ne feront que soulever eux-mêmes des difficultés pour prouver que la loi n'a aucune vertu, aussi longtemps le règlement de cette question sera différé. En un mot, pour avoir réellement le droit de dire que la loi est mauvaise, il faut l'essayer, et en constater le vice.

Jusqu'à présent les catholiques n'ont rien fait de tout cela. Chacun a commenté la loi à sa guise, et les adversaires catholiques du gouvernement Roblin ont semblé accepter les opinions défavorables à la loi avec plus de plaisir que les opinions favorables. N'est-il pas en réalité extraordinaire d'avoir à constater cette disposition d'esprit?

Quel droit les catholiques ont-ils de réclamer des gouvernants, conservateurs ou libéraux, s'ils ne font pas d'abord l'essai complet de la loi, telle qu'elle est.

Si l'essai est satisfaisant, les catholiques cessent de payer double taxe et entrent dans le régime inauguré par la loi de 1897; si, au contraire, l'essai n'est pas satisfaisant, les catholiques n'auront rien perdu de leurs droits; mais ils auront acquis vis-à-vis l'opinion protestante le droit de réclamer une nouvelle loi aux fins d'un arrangement.

Voilà, telle que nous l'apercevons, la ligne de conduite à suivre pour les catholiques des villes. Jusqu'à ce qu'il fassent cette démarche, ils ne peuvent faire de reproches au gouvernement, ou à la Législature qui leur a voté unanimement cette loi.

Quant aux articles du *Free Press* nous avons l'intention de cesser de nous en occuper régulièrement; le seul but du *Free Press* est de créer de la division dans les rangs de la minorité; son seul but est de brouiller les cartes et de nuire au gouvernement Roblin. Nous pourrions discuter pendant cinquante ans avec le *Free Press* et à la fin nous ne serions pas plus avancés qu'au premier jour.

Le *Free Press* se donne aussi beaucoup de peine pour faire croire au public que notre journal est la propriété exclusive et personnelle de l'Hon. M.Bernier et qu'il en est le directeur. Il est facile de comprendre quel est le but visé. Nous tenons à déclarer que l'Hon. M. Bernier n'a aucun intérêt dans le journal *Le Manitoba*. *Le Manitoba* n'est pas plus son organe personnel qu'il est l'organe de Sir Rodmond Roblin et du Directeur du *Free Press*. *Le Manitoba* est indépendant de tous ces messieurs; mais *Le Manitoba* est un partisan déterminé de Sir Rodmond Roblin et de l'Hon. M. Bernier; *Le Manitoba* a pleine confiance en l'esprit de justice et en la largeur de vue des gouvernants actuels, et *Le Manitoba* ne craint pas de le dire franchement. Notre journal peut se vanter de ne pas jouer double jeu, et tout le monde sait parfaitement à quoi s'en tenir sur notre attitude. Nous ne nous présentons pas au public sous de fausses couleurs: nous sommes de francs et loyaux partisans du gouvernement Roblin parceque nous croyons en sa droiture. Si ce gouvernement se conduisait mal vis-à-vis de la minorité nous n'hésiterions pas à l'en blâmer carrément; sur cette question nous sommes indépendants des partis et nous l'avons toujours été,

Mais pour prouver notre indépendance, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de frapper sur le dos de nos amis et nous ne croyons pas que les attaques contre nos amis politiques soient de nature à aider notre cause. Pour être indépendant, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, ou même opportun, de mettre dans la même boîte et le voleur et le volé et le protecteur. Pour le moment Sir Rodmond Roblin et l'Hon. Joseph Bernier sont nos chefs; nous avons pleine confiance en eux, nous approuvons leur conduite, et nous croyons qu'il n'est que de la plus parfaite honnêteté de le dire clairement.

Nous sommes fatigués de la mauvaise foi continuelle du *Free Press* et nous n'avons pas l'intention de répéter jusqu'à notre mort ce que nous disons depuis des mois. Le *Free Press* ne veut pas comprendre. Sa duplicité est parfaitement connue.

M. Bernier n'a pas l'habitude de demander aux autres de parler pour lui; quand il veut faire une déclaration ou qu'il juge à propos de répondre à une attaque, il parle lui-même. Il n'est responsable que de ce qu'il dit, et nous ne sommes responsables que de ce que nous disons. Nous serons heureux chaque fois que M. Bernier le voudra de lui ouvrir les colonnes de notre journal, mais nous le connaissons assez pour savoir que lorsqu'il voudra ou lorsqu'il aura à faire des déclarations officielles, il ne demandera le manteau de personne pour se protéger.

Gare a votre reputation, confrere

L'article que *La Liberté* nous a consacré mardi dernier a provoqué dans le public de tels murmures et de telles désapprobations que notre tâche s'en trouve fort simplifiée.

Nous n'avons pas besoin de répondre bien longuement puisque partout autour de nous on répond pour nous!

Il faut sourire malgré soi tellement le confrère est injuste, sans le moindre esprit du reste!

Ainsi, *La Liberté* prétend que nous avons voulu faire la leçon aux autorités religieuses. Or nous avions très clairement fait la distinction entre les autorités religieuses, auxquelles nous n'avons aucun reproche à faire, et les *rédacteurs* du journal, qui se sont jetés complètement hors du programme qu'on nous avait annoncé.

Ne pas reconnaître une distinction aussi formelle, c'est nous attribuer une attitude que nous n'avons pas tenue; c'est dire le contraire de la vérité, c'est manquer de franchise.

Voyez encore comme on est scrupuleux dans les procédés. On insinue que nous n'avons rien dit au sujet des vexations que le gouvernement ontarien fait en ce moment aux Canadiens-français

Or nous avons, à plusieurs reprises, condamné la conduite si répréhensible des autorités provinciales d'Ontario. Si la *Liberté* ne le sait pas, elle pourrait au moins se renseigner avant de nous accuser. Il est toujours bon de savoir ce qu'on dit.

La Liberté nous lance aussi que nous avons mesquiné notre espace aux questions religieuses et nationales.

Cela nous a fait rire. Cela en a fait rire bien d'autres aussi. Et ce rire chez ces autres ressemblait fort à une espèce de colère.

Le nouveau journal nous a fait là le reproche le moins dangereux qu'il pouvait nous faire. C'est une chose reconnue, admise par tous, que le *Manitoba*, en dehors de tout ce qu'on peut dire de ses opinions politiques, a toujours donné abondamment, sans compter, sans marchander, son espace aux questions religieuses et nationales. Et cela depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis plus de quarante ans.

Notre seul tort a été de n'avoir pas un format plus considérable. Mais en nous le rappellant les rédacteurs de *La Liberté* commettent un acte fort disgracieux, et fort imprudent.

On les a installés, eux, dans une somptueuse demeure, sans qu'il leur en coûte un sou. Ils sont en train de prouver que la demeure est trop belle pour eux. Nos Canadiens ont un mot expressif pour qualifier la suffisance des gens ainsi placés dans une abondance qu'ils n'ont pas créée. Les doigts nous démangent d'écrire ce mot.

Il ne suffira pas à *La Liberté* de dire qu'elle nous *méprise* pour que le public nous méprise aussi. A pratiquer l'invective et à dire ce *qu'elle sait* n'être pas exact elle pourrait bien constater avant longtemps ce que c'est que le mépris, et ce qu'il en cuit de l'encourir. C'est une chose que nous ne désirons pas pour *La Liberté* c'est pourquoi nous attirons de nouveau l'attention des fondateurs sur la conduite des rédacteurs.

Nous réaffirmons en son entier notre article d'il y a quinze jours.

⁂

P. S., Reçu quelques heures après l'apparition de *La Liberté*, le billet suivant:

> Je viens de lire la réponse de *La Liberté* à votre article si juste et si mesuré. C'est stupéfiant de malhonnêteté. La religion et le patriotisme sont proprement défendus! Il y a des chose fort ahurissantes sur la terre. Agréez...

Notre ami se fait des mélancolies exagér ées. Ils ne faut pas désespérer de la religion et du patriotisme. Ils existaient avant les rédacteurs de la *Liberté*; et ils survivront facilement aux maladresses du confrère.

Comment Protestants et Catholiques s'entendent, à Halifax

On lira avec un très vif intérêt la lettre suivante, écrite par M. A.H. McKay, le surintendant de l'Education dans la Nouvelle-Ecosse. On verra dans cette lettre comment fonctionnent les écoles de Halifax:

"Il n'y a pas un mot dans les statuts référant, même par conséquence implicite, à des écoles *séparées*. Il y a dans les règlements du Conseil de l'Instruction Publique, (No 28 et 29, pages 105 et 106 du Manuel), une clause se rapportant à ce qu'on pourrait appeler des *exercices de dévotion*.

"Concernant la ville de Halifax:

"1. Toutes les écoles de Halifax sont administrées par un seul bureau scolaire local, avec un seul inspecteur de comté et un seul réviseur; elles ont les mêmes livres de texte et font les mêmes rapports.

"2. Les écoles de la ville sont administrées par un seul bureau scolaire composé des *commissaires pour les écoles* (Commissioners for schools), pendant que les écoles en dehors de la ville et dans les villages incorporés sont administrées par des *syndics d'écoles* (Trustees of Schools).

"3. Le bureau de Halifax se compose de douze membres, dont six nommés par le Conseil de Ville et les six autres par le gouvernement provincial. Il semble que ce soit un usage local non écrit que au moins deux catholiques fassent partie de chacun de ces deux groupes ainsi nommés; —au moins quatre catholiques, plus les huit autres du bureau.

"4. L'électorat est catholique aux deux-cinquièmes

"5. Les instituteurs dans les écoles qui sont la propriété des catholiques et dans les nouvelles écoles construites par le bureau scolaire pour les enfants catholiques sont désignés seulement par les membres catholiques du bureau; mais toutes les nominations sont faites par *tout le bureau*.

"6. Les anciennes bâtisses d'écoles catholiques sont louées par le bureau aussi longtemps qu'on peut les tenir en état satisfaisant pour fins scolaires.

"7. De nouvelles écoles pour les enfants catholiques ont été, depuis de longues années maintenant, construites par le Bureau.

"8. Les enfants catholiques et autres ont droit de fréquenter les écoles qui leur sont les plus rapprochées; de sorte que on trouve généralement des catholiques dans à peu près toutes les autres écoles, et beaucoup d'enfants non catholiques fréquentent les écoles dites catholiques.

"9. Dans ces écoles dites catholiques l'usage des vêtements caractéristiques de l'Ordre auquel l'instituteur appartient et les images nettement catholiques, ne sont pas interdits.

"10. Dans les écoles dites catholiques aucun exercice de dévotion n'est permis durant les heures de classe. Ces exercices sont permis après les heures de classe régulière, ou avant.

"11. Tous ces arrangements locaux, (qui ne sont en contradiction ni avec l'Acte d'Education ni avec les règlements du Conseil de l'Instruction Publique), sont non-écrits, mais ils sont bien compris et loyalement observés par toutes les classes de citoyens, lesquels, au lieu d'essayer de se duper les uns les autres, essayent de se faire une réputation d'équité.

"De sorte que, sans avoir aucun des désavantages des écoles séparées, nous avons les avantages d'un seul système d'écoles publiques possédant l'élasticité locale nécessaire pour assurer aux catholiques les avantages essentiels d'un système séparé pour les catholiques"

C'est-à-dire que les Commissaires d'écoles de la ville de Halifax ont bonne volonté, et les catholiques de là-bas essayent de s'aider eux-mêmes, au lieu de chercher dans les lois le plus d'obstacles possibles.

Protestation des Metis

M. Joseph Riel, de St-Vital, vient de publier dans les journaux une lettre que nous reproduisons nous-mêmes aujourd'hui.

M. Bourassa commet une erreur en attribuant à M. M. Coldwell et Bernier l'initiative des démêlés qu'il a en ce moment avec nos amis les Métis.

M. Coldwell n'a probablement pas même entendu parler de cet incident.

M. Bernier, quand il veut dire quelque chose à quelqu'un, n'a pas l'habitude de faire faire ses commissions par les voisins.

MM. Riel et Goulet ont agi de leur propre mouvement. Prétendre que M. Goulet, en particulier, a été poussé par les membres du gouvernement qui l'emploient est une petitesse de trop chez un grand homme.

M. Goulet a même rompu une lance, sur ces questions, avec son ancien chef de Département, sir Hugh Macdonald, il y a quinze ou seize mois:

Monsieur,

Dans le dernier paragraphe de votre article éditorial du 10 juillet courant, vous dites:—

"Une autre bonne blague."

"Un brave homme du nom de Roger Goulet, président de l'Union Nationale Métisse, se fend de deux tiers de colonne dans le petit *Manitoba* et autres journaux protester contre les expressions malheureuses dont je me suis servi en parlant des "rébellions" des Métis. Nulle part, je n'ai parlé de ces événements."

Tout d'abord, Monsieur, sachez que la bonne blague n'a pas été dite par M. Goulet, mais par vous-même. En écrivant que nulle part vous n'avez parlé de ces événements, vous faussez audacieusement la vérité. Un grand nombre de témoins vous ont entendu, le 20 juin, au "Manitoba Hall", qualifier de "rébellions" les soulèvements des métis.

Vous savez, Monsieur, combien légitimes étaient les griefs des Métis, vous savez que ce que vous prétendez défendre, eux l'ont établi au prix de nombreux sacrifices, dans les larmes des veuves et des mères et dans le sang de leurs plus nobles enfants.

Les Métis n'ont jamais rêvé de l'indépendance ni de l'annexion aux Etats-Unis. C'est à l'ombre et sous la protection du drapeau britannique qu'ils ont combattu pour des droits sacrés.

Est-il concevable qu'un petit fils du grand Papineau, de cet homme au cœur bouillant et généreux, vienne qualifier de rébellion des luttes entreprises légitimement pour la plus belle des causes?

Ah! descendez, Monsieur, du piédestal ou, dans votre orgueil immense, vous vous érigez en sauveur du peuple.

Si vous y restiez plus longtemps, vous feriez tressaillir de honte les mânes de votre aïeul.

Jeune homme, croyez-moi, pour conduire un peuple, et éclairer ses sentiers, il faut autre chose que de l'éloquence et de l'ambition. Il faut aussi du tact, de la prudence, du calme, de la franchise, du courage, de la fermeté, de l'érudition, de l'expérience et par-dessus tout, une charité, un désintéressement et une humilité sans bornes.

Votre réponse à Roger Goulet dénote ce que vous êtes. Si vous aviez été un homme franc et humble, vous auriez pu fournir une explication—acceptable pour tous—de ces paroles qui vous ont échappé sans mauvaise intention, peut-être. Vous avez préféré vous retrancher dans votre fatuité sans limites, nier audacieusement des assertions vraies et jeter l'injure et la bave de votre mépris sur ceux qui voulaient vous rappeler la vérité historique.

Connaissez-vous ceux que vous insultez? Connaissez-vous ce Roger Goulet?

Ouvrez le troisième volume de "The Story of Manitoba" par Shefield, et aux pages 145 et 146 vous y verrez ce qu'est Roger Goulet.

Cette histoire du Manitoba nous dit qu'après avoir été un des élèves les plus brillants du Collège de Saint-Boniface, il est devenu un de nos hommes les plus marquants. Il a été le président de la société St-Jean-Baptiste de Saint-Boniface. Il est le président de l'Union Nationale Métisse depuis cinq ans, membre du Conseil de l'Université du Manitoba, membre éminent de plusieurs sociétés et le principal facteur dans le développement de l'éducation bilingue de cette province.

Le R. P. Morice, O.M.I., historien d'une impartialité reconnue, lui décerne de grands éloges.

Son début dans la vie fut des plus pénibles.

Son père était un des lieutenants les plus braves et des plus capables de mon frère, Louis Riel. En 1870, les soldats de Wolseley le poursuivirent dans la ville de Winnipeg.

Elzéar Goulet voulut traverser la Rivière Rouge à la nage, mais les forcenés lui jetèrent à la tête des pierres qui lui enfoncèrent le crâne. La cause catholique et française comptait un martyr de plus.

La famille Goulet resta sans chef et sans appui. Elle était nombreuse, et, bien des fois on y souffrit toutes sortes de privations. La mère et les enfants ceux-ci dès leur bas-âge, étaient appelés à faire leurs part des sacrifices que demandait la conquête de nos droits.

Vous connaissez maintenant "ce brave homme du nom de Roger Goulet", que vous semblez à peine apercevoir du sommet d'orgueil ou vous perchez, et qui avait été autorisé par l'Union Nationale Métisse, de protester contre vos écarts de langage. Il parlait au nom de la race métisse, c'est-à-dire au nom de plusieurs milliers de citoyens de l'Ouest.

Cette race métisse, qui, dans l'opinion des correspondants de votre journal s'en retourne décadente, "à la vie de l'aborigène" marche au soleil, toujours fière de son passé et consciente du bien qu'elle a accompli. Ses rangs grossissent toujours. Elle est plus unie que jamais. Les plus anciens lèguent aux plus jeunes le patriotisme le plus pur et le plus sincère dévouement aux causes qui leur ont demandé tant de larmes et tant de peines.

Monsieur, cette race est injuriée par vous dans le porte-voix qu'elle s'est choisi, elle est insultée par vos gens et votre journal, mais sachez que votre mépris, seconde nature chez vous et vos appuis, ne saurait ternir sa gloire. Il ne saurait non plus affaiblir la nation métisse, et elle vivra encore longtemps après que l'oubli aura recouvert vos tombes.

Monsieur, quand dans mes souvenirs d'enfance, je revois l'angoisse de nos mères métisses, les inquiétudes mortelles de nos familles, les souffrances sans nom que nous eûmes à subir de la part des ennemis des catholiques et de la race française, l'amertume si grande dont fut abreuvée la nation métisse, quand surtout je me rappelle la grandeur d'âme de nos pères et de nos mères qui nous disaient: "Prions et souffrons avec courage; c'est pour le bon Dieu et notre langue", je me demande quel est votre droit de nous mépriser et de nous insulter.

Qu'avez vous fait, vous, Monsieur, pour les causes que nous avons défendues? Où sont vos prouesses? Votre talent est immense. A quoi nous a-t-il servi? Vous êtes un beau parleur, mais quels sont vos actes? Votre œuvre n'est-elle pas en somme une œuvre de démolition? Au nom de l'indépendance, vous faites (en petit nombre, il est vrai) des partisans exaltés et aveugles; vous créez chez nous de la division quand l'ennemi est à la porte et menace d'empiéter sur le terrain sacré que les nôtres ont conquis. Est-ce du patriotisme que de travailler à détruire et à paralyser ceux qui ne font pas tant de tapage que vous, mais qui agissent?

Monsieur vous me rappelez les grands arbres secs de nos forêts. Ils hurlent dans la tempête, et la brise douce ne saurait chanter dans leurs branches dénudées. Ils ne savent rendre que des plaintes et des sons stridents. Pour nous, que vous appelez "gophers", rats des prairies, nous préférons l'arbre où la voix des vents peut chanter, où l'on trouve en abondance les fruits qui réconfortent, et dont le feuillage épais nous procure l'ombre et abrite notre repos.

JOSEPH RIEL

St-Vital, 20 juillet, 1913.

Le Congres de Regina

Faute de place, notre imprimeur nous force de remettre à huit jours le rapport du congrès de Regina.

INVITATION

On nous prie d'annoncer que tout le public est cordialement invité au pique-nique des employés de l'Hôtel-de-ville, lundi prochain, au Portage-la-Prairie

ACTION CATHOLIQUE ET FRANCAISE

CHEZ LES CANADIENS-FRANCAIS DE L'OUEST ET DE L'ONTARIO

CE QUE LE DELEGUE DU COMITE PERMANENT DE LA LANGUE FRANCAISE EST ALLE FAIRE, ET CE QU'IL A RESSENTI, EN VISITANT LES GROUPES CANADIENS-FRANCAIS DE L'OUEST ET DU NOUVEL-ONTARIO.

Extraits d'un "interview" de M. J. Amédée Denault, à "L'Action Sociale."

Consciencieusement et du moins mal que je l'ai pu, j'accomplissais une mission d'organisation des forces canadiennes françaises, sur le terrain à la fois national et religieux; une propagande systématique d'action catholique et française: sur la base solide de la foi fièrement affirmée, dans le cadre des convictions patriotiques réduites en formules de discipline et de mouvement.

ESPOIR EN L'AVENIR DE NOS GROUPES EXTERIEURS

Mes impressions d'ensemble, recueillies tant dans l'Ouest que dans l'Ontario, sont excellentes et tout à fait rassurantes. Arrivant, avec un grain de pessimisme au cœur, à cause des malheurs des temps actuels aussi bien que des menaces de l'heure qui vient, au sein de nos groupe français des trois provinces du Centre-Ouest et du Nouvel-Ontario, j'en suis revenu plus optimiste que jamais, et sincèrement persuadé, j'en faisais le loyal aveu à tous mes auditeurs de là-bas, que le temps est arrivé de reprendre confiance en l'avenir de nos groupes dispersés à travers la Confédération; qu'il n'y a pas de bonnes raisons de continuer à craindre, pour ces quelques trois à quatre cent mille Canadiens-français qui ont essaimé hors du Québec, qu'ils soient autant de forces perdues pour la race française au Canada. Loin de là, et quelle que soit la destinée politique de notre Confédération canadienne, tous ces éléments épars de notre nationalité peuvent non-seulement surnager, survivre, se conserver distincts et homogènes, avec leurs caractéristiques propres, mais il leur est loisible d'aspirer à jouer leur rôle, efficace et important, dans le maintien et l'affirmation de la foi catholique et de la civilisation française en Amérique.

Tout cela, à l'unique condition qu'ils le veuillent bien sincèrement, et que nous soyons résolus à les y aider, nous, les héritiers de la maison paternelle, les Canadiens français de la province de Québec...

FIDELES AUX TRADITIONS DE LA RACE

"Catholiques et français toujours", ils veulent de toute la force de leur âme, rester, en tout et partout, fidèles aux grandes traditions qui nous sont également chères. C'est à des convertis que nous prêch.ons, nous le sentions, avec une émotion bien vive, aux chaleureux battements de leur mains quand nous eûmes l'avantage de faire résonner cette note, aussi clairement que nous le pouvions, à leurs oreilles ravies d'entendre ce message fraternel que leur apportait du cher vieux Québec, le verbe français enfin revenu des bords du Saint-Laurent tout exprès pour rentrer en colloque avec eux.

Ils veulent demeurer eux-mêmes, ils veulent rester obstinément des nôtres, nos gens de l'Ouest et de l'Ontario, en dépit des assauts que leur livrent les éléments cosmopolites qui les entourent et voudraient les absorber; malgré les embûches que leur dressent de mesquines jalousies. Ils le veulent avec énergie, et ils en prennent généreusement les moyens.

L'ORGANISATION ESSENTIELLE

Ils sont 100,000, ou bien près dans l'Ouest; 250,000 dans l'Ontario; et nous sommes, dans le Québec, 1,650,000 pour leur prêter main forte. Or, la civilisation française et la foi catholique furent, jadis, maintenues, aux rives du Saint-Laurent, dans des conditions proportionellement plus défavorables, par 60,000 patriotes de sang français, abandonnés de leur mère patrie. Nous n'avons pas le droit de méconnaitre cette haute et salutaire leçon de notre histoire!

Nos compatriotes canadiens-français de l'Alberta et du Manitoba—demain ce sera le tour de la Saskatchewan—à leurs conventions de juin dernier, non-seulement se sont rencontrés, se sont concertés et réconfortés pour la lutte à soutenir et les conquêtes à entreprendre, tout en profitant du concours que leur offrait, à cette fin, la province de Québec, mais ils ont pris soin de préparer efficacement leurs lignes de combat, en basant leur organisation sur l'institution vitale qui assura constamment la victoire de notre nationalité canadienne-française: le groupement paroissial.

Dans chacune de ces trois provinces de l'Ouest, des comités locaux, à base paroissiale, de langue française et de foi catholique, car les deux, là comme chez nous, vont invariablement de pair, s'établissent rapidement; ils unissent leurs forces et centralisent leurs énergies sous l'égide d'un Comité central provincial, formant une armée compacte de patriotes et de croyants, décidés à s'affirmer, en toute occasion, catholiques et français d'abord! Pareille armée, jouissant d'un prestige indiscutable disposant d'un ensemble de suffrages fort important—particularité qui n'est pas à dédaigner—; pouvant, de plus, sur le terrain catholique, et comme entité distincte, lier partie, à l'occasion, avec les forces, également organisées au point de vue national, des catholiques

Suite à la 3ème page

SOUMISSIONS DEMANDEES

On demande des soumissions pour la construction d'une maison d'Ecole, sur le chemin de Springfield, sur le Block A, Plan 433, moitié chemin des limites Est de la ville de Saint-Boniface et Transcona. Dimension 24 pieds par 40 pieds, en bois avec solage en béton. Aussi 2 cabinets d'aisance.

Les plans et devis pourront être examinés aux bureaux de MM. Buffet & Bonin, coin des avenues Provencher et Taché, Saint-Boniface. Bureau ouvert de 9 a. m. à 6 p. m., tous les jours excepté le dimanche.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 14 Août 1913. La construction devra être terminée le 15 Novembre 1913. Un chèque accepté pour la valeur de 10 pour cent devra accompagner chaque soumission.

La plus haute ni la plus basse soumission ne sera nécessairement acceptée et devra être adressée à

F. PAQUIN,
Sec.-Très
Saint-Boniface

30 Juillet 1913.

—File complète du *Manitoba* a vendre. S'adresser aux bureau du *Manitoba*.

PARALYSE ET INCAPABLE DE MARCHER

Les "Fruit-a-tives" Guérissent Radicalement un Marchand du Nouveau-Brunswick.



M. ALVA PHILLIPS

Bristol, N.B., 25 juillet 1912.

"Je ne saurais trop faire d'éloges des "Fruit-a-tives", car ce remède m'a sauvé la vie et il m'a redonné la santé, lorsque j'avais abandonné tout espoir et après que les médecins eurent échoué dans leurs tentatives pour me faire du bien. J'eus une attaque de paralysie en mars 1910 et cela me laissa incapable de marcher ou de m'aider et la constipation des intestins était terrible. Rien ne me soulagea et j'étais malheureux sous tous rapports. Je pris alors "Fruit-a-tives" pour la constipation et non seulement ils me guérirent de cette terrible maladie, mais graduellement ce remède aux fruits fortifia mes nerfs et guérit réellement la paralysie. En prenant des "Fruit-a-tives", je devins de plus en plus fort, au point que la paralysie et la faiblesse me laissèrent. Je suis bien, de nouveau, et je me tiens à mon magasin tous les jours." ALVA PHILLIPS.

50c la boîte, 6 pour $2.50, boîte d'essai, 25c. Chez les marchands ou envoyé sur réception, du prix par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Action Catholique et Francaise

Suite de la 2me page

allemands, des catholiques polonais, des catholiques ruthènes etc, est à même de se promettre le succès, presqu'à coup sûr, dans les campagnes que ses chefs décideront d'entreprendre, pour les revendications religieuses et nationales.

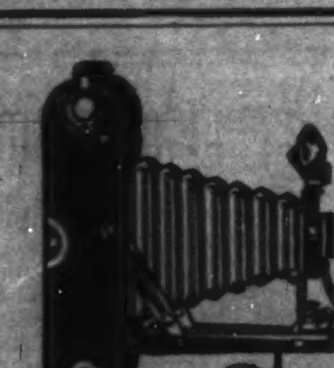
Inutile de rappeler, ce qui est assez généralement connu, qu'une telle organisation existe déjà chez nos gens de l'Ontario. Mais ce qu'il fait bon de reconnaître sur place, car ceci est davantage ignoré, c'est qu'au Nouvel-Ontario, du moins du côté d'Haileybury, où nous visitions notre Secrétariat régional au vicariat du Témiscamingue, après ceux d'Ottawa et de Hull, ceux d'Edmonton, de Regina, de Prince-Albert et de Saint-Boniface, cette organisation est beaucoup plus avancée qu'on n'osait le supposer, et qu'elle a déjà obtenu des résultats qui sont du meilleur augure pour l'avenir.

Vienne à présent s'ajouter à l'entrain de ces armées divisionnaires des provinces ou des régions, selon le cas, pour les mettre en branle, les inspirer, les relier entre elles, l'influence unifiante d'un état-major général comme le Congrès de la Langue française a chargé son Comité Permanent de le constituer, pour toutes les forces franco-catholiques en Amérique, et avec la collaboration des postes de communication, vivants et agissants, que vont devenir les vingt et quelques Secrétariats régionaux du Comité Permanent L.-F., n'a-t-on pas lieu de s'attendre à ce qu'une pareille force soit irrésistible, tant pour les revendications purement morales que pour prêter un appui matériel, général et solidaire, à l'une des ailes, plus particulièrement attaquée, de la grande armée nationale, comme, à l'heure présente, celle de l'Ontario? —"Le frère qui est aidé par son frère est une puissance invincible", a proclamé la Sagesse.

C'est ce qu'ont très bien compris tous nos groupes extérieurs à qui fut exposé le projet du "Ralliement catholique et français en Amérique", plan fédératif du Comité Permanent de la Langue Française. Tous l'on approuvé en principe, et tous ont voulu y engager leur plus franc concours, reconnaissant librement que, dans cette organisation systématique des énergies catholiques et françaises en Amérique, se trouve la meilleure solution encore offerte du problème de la défense et de la propagande efficaces de l'influence française en nos milieux.—"Vous nous apportez le gage de l'espoir, de la confiance en l'avenir et de la solidarité fraternelle de tous les groupes français du Canada: c'est une garantie suffisante pour remonter nos courages et nous affermir dans la lutte; pour nous promettre le succès définitif, a bien voulu nous dire S. G. Mgr Langevin. Et NN. SS. Legal, Mathieu, Pascal et Béliveau daignèrent aussi nous mettre sous l'impression qu'ils ne pensaient pas autre-ment. Tel fut encore le sentiment de plusieurs autres ecclésiastiques distingués et de nombreux dirigeants laïques.

Un Italien Decouvre le Mouvement Perpetuel

Turin, Italie,—Le mécanicien Florio a inventé une machine qui permet d'établir le mouvement perpétuel. C'est, du moins, ce qu'il prétend. Florio utilise le principe de la contraction et de la dilation des gaz. Sa machine recueille l'énergie calorique de l'air, qui est inépuisable, et la transforme en énergie mécanique. L'air est fourni automatiquement et l'appareil est en mouvement continu en raison du passage du gaz d'une atmosphère chaude dans l'eau froide.



KODAKS

Pellicules (films) et toutes fournitures de photographie.
Commandes par la poste exécutées promptement.

R. A. McRuer

Pharmacien-Opticien

34 Ave Provencher, St. Boniface

Département de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG.

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 2 Septembre 1913, les terres à culture suivantes seront mise à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead,

Township 34 Rang 16, à l'Ouest du Méridien Principal, à l'exception des Sections 1, 2, 11, et 12.

Daté à Winnipeg, 5 Août 1913.

L. RANKIN,
Agent.

40-42

Province de Manitoba

Soumissions

Des soumissions cachetées, marquées "Tender for Electrical Feeders" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, lundi le 11 Août, pour transmettre l'électricité aux differentes bâtisses au Collège Agricole, de Saint-Vital.

Les plans et devis ainsi que les formules de soumissions peuvent être vus aux bureaux de l'Architecte Provincial, No. 261 rue Fort, Winnipeg.

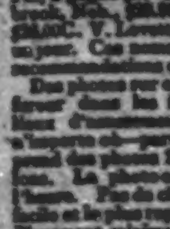
Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté pour un montant égal de 5 pour cent du montant de la soumission, ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba si l'heureux soumissionnaire refuse de signer un contrat ou néglige de terminer les dits travaux.

La plus basse ni aucune soumission ne sera necessairement acceptée.

G. R. COLEWELL,
Ministre des Travaux Publics, pro-tem.
Winnipeg, 1er août 1913.

40.

Il a gagné $30 le premier jour



AMERICAN MINUTE PHOTO COMPANY 2214 Ogden Ave. Dept. K325 Chicago, Ill.

TIMBRES POSTE

NOUS ACHETONS AU COMPTANT
Les timbres poste oblitérés
CANADIENS



POUR CERTAINS TIMBRES NOUS PAYONS
CHAQUE **$100.00** CHAQUE

SI VOUS AVEZ DES TIMBRES DU
CANADA

A vendre, notre Catalogue illustré de 16 pages donnant les prix que nous vous paierons pour chaque variété, vous est indispensable. Par la poste, franco 10 cts. S. v. p. ne pas le demander gratuitement.

QUEBEC STAMP EXCHANGE, Enregistrée
Boite Postale 178, QUEBEC, Can.

Librairies Keroack

52 RUE DUMOULIN, St. Boniface. | No. 227 RUE MAIN Winnipeg. Vis-à-vis la rue Sainte-Marie

TELEPHONE Main 3140

EN GROS ET EN DETAIL

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeteries, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous avons le meilleur choix de cartes postales illustrées.

Remises spéciales aux communautés religieuses, commissaires et instituteurs.

Les ordres par la poste sont promptement exécutés.

M. KEROACK

Antonio Lanthier

MANCHONNIER



C'est maintenant le temps de faire réparer vos fourrures.

Fourrures reparees et remodelees

FOURRURES DE TOUS GENRES SUR COMMANDE

Ouvert tous les soirs

207 Rue Horace, - - Norwood, St-Boniface

TEL. MAIN 3254

Pendant votre vacance—au camp ou au cottage—employez les

Allumettes Eddy

36 Marques pour toutes les demandes

L'allumette "Ses-qui" n'est pas seulement sure et ne fait pas de bruit mais elle ne contient aucun poison. Absolument inoffensive. Demandez-là à votre marchand.

GRAIN

Correspondance en Francais

Je m'occupe tout particulièrement de la clientèle française et je veille surtout à

L'INSPECTION

et au déchargement du grain qui m'est consigné. J'ai fourni des cautions au Gouvernement et je suis licencié pour faire le commerce des grains.

Je vous obtiendrai le plus haut prix

Thomas F. Ennis

Bureau:
Boite de Poste 513 — 300 Grain Exchange
WINNIPEG

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivée prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. Burke, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. Hartney, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. Tennant, Gretna, Man.

W. W. Unsworth, Emerson, Man.

A. Bedford, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man.

Charette, Kirk Co, Ltd

PLOMBERIE, CHAUFFAGE, COUVERTURES.
INGENIEURS ET ENTREPRENEURS

Plomberie
Ventilation
Chauffage
A
Vapeur
Eau Chaude
ET
Air Chaud

PLOMBERIE • CHAUFFAGE • COUVERTURE — C° K LTD.

Couvertures
EN
Tôle et Gravois
Corniches
Plafonds en Metal
ET
Skylights

Nous sommes les entrepreneurs pour Plomberie, Chauffage et Couvertures du Petit Séminaire de Saint Boniface,

Attention particuliere pour Eglises, Couvents et Ecoles.

TELEPHONE Main 7318 — 510 RUE DESMEURONS — Boite de Poste 17



ALLAIRE & BLEAU

AVENUE TACHE, • ST. BONIFACE

Vous trouverez à notre établissement une ligne complete de Quincailleries, Ferronneries, Ferblanteries, Granites, Blanc émaillé, Huile de Charbon, Huile à Machine, Poêle à Cuisine, Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, Outils de ferme, Harnais Double et Simple. Nous avons les peintures, préparées de Sherwins Williams ainsi que leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent Américain.

Broche Barbelée, à des prix défiant toute compétition, Corde a lieuse (Binder Twine).

Ferblanterie attaché à l'établissement, Montage de Poêle et Posage de Fournaise à air chaud.

Assortiment de Meubles, etc. Couchettes en fer, Matelas, etc.

AGENT POUR LA **FAMEUSE MACHINE** A Ecremer
LA NATIONALE
La meilleure
La plus simple
La moins dispendieuse
plus facile a operer

AGENTS D'ASSURANCES CONTRE LE FEU

ALLAIRE & BLEAU

ST-BONIFACE

Cusson Agencies, Ltd

Assurances

FEU, VIE, "BONDS" AUTOMOBILES, CYCLONES, ACCIDENTS ET MALADIES, GRELE—RESPONSABILITE D'EMPLOYEURS—SUR LA VIE DES CHEVAUX ET DU BETAIL

ARGENT A PRETER

GRAND TRUNK PACIFIQUE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Toutes les Lignes sur tous les Océans

M. E. SABOURIN, Agent

DEPART DES BATEAUX

La Provence	Juillet 31	Rochambeau	Août 16
Chicago	Août 2	France	Août 21
La Lorraine	Août 7	La Touraine	Août 27
La Savoie	Août 13		
De Québec		New-York	
Caroline			Août 16

60 AVE. PROVENCHER, ST-BONIFACE — Téléphone Main 4372

T. A. Irvine Jos. Turner J. W. Mould

PRIX FOURNIS SUR DEMANDE.

TELEPHONE Main 8132

STANDARD PLUMBING CO'Y

No. 44 Avenue Provencher
Saint Boniface.

Appareil de Chauffage à air chaud Ou à vapeur, Plombiers une spécialité, une spécialité.

F. DANDURAND

CONTRACTEUR EN

Charpente, Maconnerie, etc.

46 Rue Hamel

Phone Main 3204

ST-BONIFACE, - MAN

Ouvrage garanti

Estimation fournie sur demande

Avis de Divorce

Le présent avis est donné, que Johann Andreas Horn, de la Cité de Calgary, dans la province d'Alberta, autrefois de la Cite de Winnipeg, machiniste, demandera lors de la prochaine session au Parlément du Canada, un "Acte de Divorce" contre son épouse, Elenora Horn, (nee Loewenberger) de la Cite de New Westminster, dans la province de la Colombie Britannique, pour cause d'adultère.

Daté à la Cité de Calgary, province d'Alberta, ce 17ième jour de Juin A. D. 1913.

LENT, JONES & MACKAY,
Solliciteurs de l'Applicant

-49

THEATRE BADDOW

Maintenant Ouvert

AVE. TACHE, NORWOOD

Un Theatre de Premiere Classe

POUR LES FAMILLES

Vaudeville et Vues animées. Programme continuel depuis 7.45 P. M. chaque soir. Matinées à 3.30 P. M. le samedi

Entrée:
Dames et enfants - - 10c
Matinées - - 5c

BOUX, TODD & CO.

MARCHANDS D'IMMEUBLES

Les collections de loyer recevront une prompte attention.

On parle sept langues.

OCCASIONS

30 acres tout près de Transcona, à vendre ou échanger pour des maisons ou des lots.

400 acres tous clairs, à vendre ou échanger tout près de Selkirk. Environ 60 acres de cultivés. Faites vos offres.

Il y a plus de 5000 acres à vendre dans la province de Manitoba.

Si vous avez quelque chose que vous voulez vendre ou échanger, adressez-vous à

44 AIKINS BLOCK
221 Ave. McDermot Winnipeg



Lavoie & Cie

Importateur de Vins, Liqueurs et Cigares

25 Rue Dumoulin - Tel. 256
Saint-Boniface

"NORWOOD GARAGE"

Spécialité de travaux de moteurs légers. Réparations, mise à neuf et construction de camions-automobiles, automobiles et pièces détachées.

Voitures de "Livery" et Touriste

à toute heure du jour et de nuit.
Phone Main 2498

Office, Atelier et Garage:

COIN des RUES HORACE et ST-JOSEPH
Norwood

Pourquoi acheter à Winnipeg, lorsque vous pouvez trouver dans votre Cité tout ce qui vous est nécessaire? Nous sommes capables de vous fournir tout ce qui a rapport à l'automobile à des prix défiant toute concurrence.

ALBERT CONTANT
GERANT

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entree du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

2 HEURES DE LOISIRS

Chez Nous et Autour de Nous

—Chambre à louer. S'adresser au No. 80, avenue Provencher, Saint-Boniface.

—Deux chambres à louer. S'adresser à F. Paul, 355 rue Langevin, Saint-Boniface.

—Le bureau de recensement à Ottawa porte à 255, 249 la population agricole du Manitoba.

—M. P. E. Blondin, député du comté de Champlain, était à Winnipeg dimanche et lundi derniers.

—L'ouverture des cours à bestiaux (Stockyards)aura lieu le 14 du courant à une heure de l'après-midi.

—On demande une servante pour servir les tables au Central Boarding House, 251 avenue Graham, Winnipeg.

—Maison à louer. S'adresser: 16 avenue Cathédrale, Saint-Boniface; même adresse, express en bon état avec travail et (tongue) à vendre.

—Maison à louer; 235 rue Youville, 7 chambres. $18. par mois. S'adresser à la Cie. Guilbault Ltée., rue de Meuron. Tel. M. 604 et M. 7442.

—"L'Altano Show" sera à St-Pierre, samedi, le 2 août. Les représentations commenceront à 8.30 p. m. Tous sont invités. Admission 50c. enfants 25c.

—Jeune dame mariée parlant français-flamand désire avoir occupation de couture ou lingerie, ou autre travail. Adresse: 91 rue Notre-Dame. St-Boniface.

—Maison à vendre ou à louer sur la rue Ritchot No. 111, avec écurie pour 8 chevaux. S'adresser à J. C. Bacuez, 112 rue Aulneau, Saint-Boniface. Phone Main 3819.

—M. Albéric G Pétrin, de cette ville, a été nommé interprète à la Cour du Banc du Roi en remplacement de feu M. Jacques C. de Lorimier. Toutes nos félicitations à M. Pétrin.

—Logements à louer; boutique de barbier et magasin, coin des rues Hamel et St-Jean-Baptiste. S'adresser à François André, 147 rue de la Morénie, Saint Boniface. Tel. Main 6125.

—Il y a pas de troupe au grand théâtre Walker cette semaine. La semaine prochaine "Ready Money", et dans la semaine du 18 août "Officer 666"; à l'affiche "The Passing Show of 1912"

—M. Aimé Sabourin, 69 Avenue Provencher, a été nommé agent pour les billets maritimes du Grand Tronc Pacifique. M. Sabourin est agent pour la Northern Navigation Company sur les grands lacs et la Compagnie Transatlantique Française.

—On nous prie d'annoncer que l'ouverture des classes et l'entrée des élèves pensionnaires au Couvent de Ste Anne des Chênes, sont fixées au 19 août. Les ouvrières de la première heure seront les premières à l'honneur. Avis aux intéressées.

—Nous demandons des terrains vacants dans toutes les parties de St-Boniface, Norwood et St.Vital ainsi que des maisons. Nous vous promettons une vente rapide si les prix et conditions sont raisonnables. 59 Provencher Ave. Phone Main 3479. Bonin, Dufault et Dubois.

—M. M. Ulric Trudeau et Henri Collin ont loué un local où ils donneront des repas, rafraîchissements, cigares, cigarettes, etc, durant le "Stampede" à Winnipeg, du 9 au 16 août. Ce café sera connu sous le nom du St-Boniface Café. Encouragement du public respectueusement sollicité.

—Aux récents examens du Bureau d'Education les six candidates présentées par le couvent de Ste-Agathe, ont toutes réussi et trois avec honneur. Admises: Melles Rosanna L'Heureux, Thérèse Beaudoin, Yvonne Thibault; avec honneur, Melles Cécile Guertin, Cordélia Toupin et Thérèse Lemoine. La nouvelle bâtisse du couvent sera bientôt terminée et sera superbe

—M. Charles C. Bernier, agent d'Immigration de Winnipeg, est de passage à Edmonton cette semaine, en visite chez son fils, M. Ch. Bernier. M Charles C. Bernier réside à Winnipeg depuis 14 ans et c'est la première fois qu'il traverse la Saskatchewan et l'Alberta; notre compatriote a été fort surpris de l'importance et de l'activité d'Edmonton et il nous prédit pour un avenir prochain un développement analogue à celui qu'il a pu constater à Winnipeg depuis son arrivée. (*Courrier de l'Ouest*)

Le député de Carillon est actif

M. Albert Préfontaine, député de Carillon, est arrivé vendredi d'Ottawa, où il s'était rendu pour voir le ministre des chemins de fer et des canaux, l'Honorable M. Frank Cochrane. On sait que le C.N.R. va construire une ligne reliant Morris à Vita, au sud de la province. Le député de Carillon a demandé au ministre des chemins de fer et aux autorités du C. N. R, de faire en sorte que ce chemin de fer passe à Ste-Elisabeth et à St-Malo Il espère réussir dans ces efforts. On voit immédiatement l'avantage qui en résultera pour les paroisses de Sainte Elizabeth et de Saint-Malo. M Préfontaine surveille de près les intérêts de son comté; le voyage qu'il vient de faire à Ottawa en est une excellente démonstration.

Le Telephone-Etat

L'Honorable Hugh Armsrong trésorier de cette province, vient de faire un important discours à Glastone. Il a cite un fait curieux. On se souvient que l'opposition avait trouvé trop élevé le coup d'achat du Téléphone au Manitoba Or, d'après M. Armstrong, la province a acheté 14,195 téléphones pour $8,300,000 et la Saskatchewan a dépensé pour 13,804 téléphones la somme de $4,096,000.

Un Joli Pique-nique

Le pique-nique des employés de la Cusson Lumber Company samedi dernier à *Cusson Spur*, Ste-Anne, a été un remarquable succès. Cette magnifique maison de commerce a été bien inspirée quand elle imagina de procurer ainsi chaque été à ses employés une excursion en plein air, en bocage, en belle et riante campagne. Le départ, de Saint-Boniface a eu lieu à 9.45, et le retour à 9.45. Les excursionnistes ne tarissent pas d'éloges sur la générosité avec laquelle les patrons les ont traités.

—Maison à louer. S'adresser à Philias Brault, No. 335 rue Langevin, Saint-Boniface. Phone main 9286.

—On demande une servante générale S'adresser à Mme C. C. Bernier, 25 Rue Deschambault, Saint-Boniface.

—Congé civique le 11 du courant, lundi, et pique-que de l'association des employés de notre hotel-de-ville au Portage-la-Prairie

—On demande une servante générale, pas d'enfants. S'adresser à Madame J. B. Coté, No. 153 Avenue Provencher, Phone Main 3526.

—On demande une femme pour l'ouvrage de maison, pas nécessaire de savoir l'anglais. S'adresser au No 565 Rosedale Avenue, Winnipeg.

—La Cie J. H. Tremblay entrepreneur ont obtenu un contrat pour construire une buanderie à l'Hopital de Saint-Boniface le coût en sera de $25,000.

—Samedi dernier les propriétaire d'automobiles de Winnipeg ont fait faire une excursion aux enfants de l'Orphelinat St Joseph, du Children's Home et des Children's Home Society Shelter. Les propriétaires d'automobiles ont eu certainement une attention bien chrritable en pensant à ces orphelins. Le jeune Bernard Dillon, de l'Orphelinat St-Joseph, a remercié ces messieurs par un joli petit discours que les Sœurs Grises lui avaient fait apprendre pour la circonstance.

—Les journaux de Winnipeg nous annoncent une nouvelle importante: l'établissement, à Headingly, au sud de la Rivière Assiboine, d'une ferme laitière de proportions jus'ici inconnues dans l'Ouest Canadien. Cette ferme, qui sera totalement mise sur pied de commerce dès l'année prochaine, aura 2,5000 vaches. Avec ce renfort considérable on croit que la ville de Winnipeg pourra se dispenser de payer environ $400.000 par année pour le lait q'uelle importe des Etats-Unis. Quand on y songe, on s'étonne qu'il n'y ait pas déjà autour de Winnipeg plus d'industrier agricoles. Il est certain que la grande ville bénéficiera beaucoup dans un avenir immédiat des grands développements qu'on donne, aux abords mêmes de la cité, à l'industrie laitière et à la culture maraichère.

DECES

Les funérailles de Madame Arthur Lemoine, décédée à Ste-Agathe la semaine derniere à l'âge de 42 ans furent imposantes.

Toute la paroisse était en deuil. L'église était remplie par une foule désireuse de témoigner ses sympathies à Monsieur Arthur Lemoine dans le deuil cruel qui le frappait. Outre les citoyens de Ste-Agathe nous remarquions MM. P. Lagassé, Courchène, P. Campeau, et George Church, collègues de Monsieur Lemoine au Conseil de la Municipalité, l'Hon. Joseph Bernier, Messieurs, J. A. Bleau, H. Cusson, J. R. Leclerc, T. Pelletier, P. Gavaert, F. Deniset, P. Noel, A. Olivier, J. B. Lauzon, Edmond et Joseph Champagne, O. Préfontaine, J. P. Tremblay, Messieurs Hebert, Jos. Campau, H Fontaine, J. Brydeu, A. Ouimet, et plusieurs autres venant de Winnipeg, St-Boniface, St-Pierae, St. Elizabeth, St. Adolphe, St-Jean-Baptiste Niverville, etc.

Les porteurs étaient Messieurs Joseph, Pierre et Albéric Lemoine, Fortunat, Ferdinand et Arthur Gratton.

Le service funèbre fut chanté par Monsieur le curé Campeau, assisté de M. le curé Desrosiers, comme diacre et M. Chevalier comme sous-diacre

Dans le chœur ont remarquait Messieurs les abbés Rocan, Bouillon St. Amant, Mirand, Lalonde, et le R.P. Lauriot, de St. Adolphe.

Madame Lemoine laisse neuf enfants.

Elle fut une épouse admirable et une mère chrétienne dans toute l'acception du mot.

Le *Manitoba* désir exprimer à M. Lemoine et à sa famille ses condoléances les plus sincères.

M. W. A. Potvin, avocat de Fraserville, P.Q., Fr. Dufour et M.C Lessard de Saint-Joseph de Beauce, étaient de passage à Winnipeg vendredi dernier, en route pour Edmonton et la côte du Pacifique. M. W.A Potvin est cousin de M. l'inspecteur Potvin, de Saint-Boniface.

La *North-West Review* s'occupe fort de nous dans son dernier numéro.

Nous la renvoyons à notre premier-Saint-Boniface d'aujourd'hui Elle y découvrira des passages écrits en son honneur!

* * *

La *Liberté* consacre toute sa première page de mardi dernier à combattre le gouvernement Roblin sous prétexte qu'il n'a pas assez de considération pour le catholiques.

L'*Orange Sentinel* consacre aussi sont avant dernier numéro à combattre le gouvernement Roblin, sous prétexte qu'il a trop de considération pour les catholiques.!!!

Proclamation

Je proclame

Lundi, 11 Aout prochain,

jour de fête civique, et j'invite tous les Citoyens de cette ville à observer ce jour comme

Un Jour de Fete et de Rejouissance

et en conséquence à fermer leur établissement et à suspendre leurs affaires en général.

J. A. CUSSON,
Pro-Maire.

St Boniface, 11 juillet 1913.

Soumissions.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour le pavage d'un pont à l'écluse St. Andrews seront reçues à ce bureau jusqu'à 4 h. m. jeudi le 14 août 1913, pour le pavage du pont d'acier sur la rivière Rouge, à Lockport, comté de Selkirk, Manitoba.

Des plans et spécifications et des formules de contrat peuvent etre examinées, et des formules de soumission obtenues à ce bureau en s'adressant à M. W. Z. Earle, Esquire, ingénieur du District, 504 Ashdown block, Winnipeg, Manitoba, et sur demande au Maitre de Poste de Poste de Lockport, comté de Selkirk, Manitoba.

Les soumissionnaires sont prévenus que les soumissions ne seront pas examinées à moins d'être faites sur les formules imprimées fournies par le Département et portant la signature usuelle du soumissionnaire, mentionant l'occupation et le lieu de résidence. Dans le cas d'association, on requiert la signature usuelle de chaque sociétaire avec son occupation et son lieu de résidence.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, fait sur une banque à charte, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics; le dit chèque devra être fait pour un montant égal à 10 pour cent du montant de la soumission et sera confisqué si la personne dont la soumission aura été acceptée refuse, sur demande, de signer son contrat ou néglige de compléter l'ouvrage

Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune soumission,

Par ordre
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa ce 31 juillet 1913.

Soumissions

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m. Mercredi le 3 septembre, 1913, des soumissions pour la construction d'une salle d'exercices militaires à Winnipeg, Man., ces soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour une salle d'exercices militaires, à Winnipeg, Man.

On peut consulter les plans, devis, les formules de contract et se procurer des formules de soumissions au ministère des Travaux publics à Ottawa, au bureau de M. H.E Matthews, architecte des edifices publics du Dominion, Winnipeg, Man.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées, fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque egal à dix (10 p c.) pour cent du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, le 1er août, 1913.

N.B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

NOTICE

RURAL MUNICIPALITY OF DeSALABERRY, re By-Law No. 2, of the School District of Otterburne, No. 1486.

Notice is hereby given that the voting on said by-law will take place on Thursday, August 14th 1913, at the house of Anselme Rougeau, Otterburne between the hours of nine o'clock in the forenoon and five in the afternoon. The said by-law No. 2 authorises the borrowing on the credit of the said Otterburne School District, of the sum of one thousand dollars ($1000) payable in ten payments of one hundred dollars annually, the first of such payments to be made on the 15th day of December 1914, to provide for the payment of certain accounts and extras in buildings.

A copy of the said By-Law may be seen at my office The head of the Municipal hall on the 12th day of August 1913, to appoint persons to attend the said polling place and at the final summing up of the votes

St Pierre, Manitoba, 16th July 1913.
JOS. PREFONTAINE,
Sec.-Treas.
Rural Municipality of DeSalaberry.

Province de Manitoba

Soumisions

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et marquées "Tenders for excavation, D.D. No. 9," seront reçues jusqu'à midi, jeudi le 14 août, pour l'excavation de fossés à l'est de la rivière Brokenhead, dans les townships 14 et 15, rang 8, est du Principal Méridien.

Les plans et devis peuvent être visités au bureau des ingénieurs, département des Travaux Publics à Winnipeg.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de 5 p.c. du montant de la soumission; ce chèque sera confisqué par le gouvernement provincial en cas ou le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou, l'ayant signé, refuserait ou négligerait de le remplir.

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

G. R. COLDWELL,
Ministre des Travaux Publics, pro-tem.